

**DÉCLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL
23 mars 2017.**

Madame la Présidente,

Nous sommes convoqués ce jour au CTL et notre déclaration portera sur les points majeurs suivants :

- la modification du Règlement Intérieur revu et corrigé par notre Directeur Général allant dans la droite ligne de ce qu'il impose depuis plusieurs années : l'absence de dialogue social.

Lors de la fusion DGI-DGCP, le Directeur Général de l'époque avait pris l'engagement que les suppléants détiendraient les mêmes droits que les titulaires lors des CAPL et CTL (remboursement des frais de déplacements, temps de préparation et de compte rendu, ...).

Le Directeur Général est revenu sur cette position en décidant d'en changer les règles dès le 1er janvier 2017.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont immédiatement réagi en contestant cette démarche qui remet unilatéralement en cause, en cours de mandat, les conditions d'exercice d'un dialogue social jusqu'à là «favorable» par rapport au régime de droit commun de la Fonction Publique.

Ces modifications ont été présentées, avant tout, dans l'optique des prochaines élections professionnelles qui seront applicables à compter de janvier 2019.

En effet, le Directeur Général fait supporter aux organisations syndicales la charge des remboursements des suppléants légitimement élus, et dont la présence nous semble importante pour un dialogue social de qualité.

Les représentants **F.O.-DGFIP** dénoncent une décision qui porte atteinte aux droits et garanties des personnels.

Cette énième réforme ne constitue vraiment pas la preuve la plus fondée de l'attachement à la qualité du dialogue social que les Directions se plaisent à nous rappeler en permanence. Et force est de constater que la vision unidirectionnelle est imposée.

Aussi, les représentants **F.O.-DGFIP76** vous demandent, Madame la Présidente, dès

lors que ce règlement intérieur n'est qu'un règlement type, de surseoir à sa modification et donc de maintenir en l'état les règles de dialogue social établies, dialogue social auquel nous vous pensons fort attaché.

Ce non-respect du dialogue social impacte aussi nos collègues :

- La réorganisation des RAN pour l'Administration vise (dixit la Direction Locale) «à renforcer la cohérence géographique ou économique de certaines RAN et de favoriser une meilleure allocation des ressources dans le cadre des mouvements locaux de mutation». Les modifications des RAN démontrent bien que les règles de gestion à l'origine ont été mal négociées.

Aujourd'hui, les restructurations du réseau et la suppression de structures amènent une refonte régulière de la cartographie sur des périmètres de plus en plus larges. Comme nous l'avons indiqué dans une liminaire précédente, parions qu'à terme, n'en subsisteront que trois - au mieux : Rouen, Le Havre et Dieppe.

- la Formation Professionnelle :

Pour obtenir une promotion et augmenter sa rémunération, le meilleur moyen d'en bénéficier est de passer les concours.

La première attaque a été la remise en cause du « droit au retour » (obtenu à l'origine par **F.O.** et que nous continuons de revendiquer).

D'autres suivent aujourd'hui :

avec le projet d'organiser dorénavant, simultanément, les concours externe et interne et de limiter à 5 les possibilités de se présenter à chaque concours.

De façon générale, la Formation Professionnelle souffre d'un problème de lisibilité en raison d'une organisation incompréhensible tant au niveau des différentes structures que de ses acteurs :

- ce qui ne facilite pas une formation de qualité,
- est perturbant pour les collègues,
- nuit au fonctionnement des structures.

Après le dialogue social, le Directeur Général s'en prend à la promotion sociale. Tout est bon sous couvert d'optimisation de moyens et d'économies d'échelles. Le Directeur Général aurait-il un problème avec le social ?

Face à ces attaques tous azimuts, les représentants **F.O.-DGFIP76** continueront à défendre les intérêts des personnels et lutter contre ces dérives lézant les personnels et préjudiciables au bon fonctionnement des services.

